



Q&R N° 1

Date : Le 15 août 2017

Projet: Québec : A&G Cabinets de croissance - Aménagement des locaux SECTEUR C (01B46-17-050)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 :

Le domaine requis concerne-t-il la spécialité dans la construction de cabinets de croissance ou il s'agit plutôt d'un ingénieur mécanique et électrique traditionnel de bâtiment?

Réponse 1 :

Le mandat de l'expert-conseil est en lien avec le génie mécanique et électrique traditionnel. Il devra préparer les plans et devis des modifications à apporter dans deux locaux afin de raccorder les services aux cabinets (plomberie, ventilation, électricité). Les cabinets de croissance seront achetés par les approvisionnements de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Question 2 :

Je me demande quelle est la différence entre les offres :

01B46-17-050 et
01396-171810 / B

Réponse 2 :

L'appel d'offres 01B46-17-050 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est pour les services d'architecture et génie (A&G) d'un consultant (mécanique/électrique) pour le raccordement des cabinets.

L'appel d'offres 01396-171810 / B est émis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour l'achat de cabinets de croissance.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.